



# PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Secrétariat Général*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ

Bureau des collectivités territoriales et  
de l'environnement

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière de basalte située aux lieux-dits La Coste, La Cartalade Haute, La Cartalade Basse, Champ Redon, Chabrillade et La Roche, sur le territoire de la commune de SAINTE-MARGUERITE (43230) déposée par la SAS CHAMBON**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE/2021-82 du 15 juillet 2021, la demande déposée par la **SAS CHAMBON** en vue de l'autorisation d'exploiter une carrière de basalte située aux lieux-dits La Coste, La Cartalade Haute, La Cartalade Basse, Champ Redon, Chabrillade et La Roche, sur le territoire de la commune de SAINTE-MARGUERITE (43230) sera soumise à enquête publique

**du 1er septembre 2021 à 9 h 00 au 6 octobre 2021 à 18 h**

Pendant cette période, le dossier d'enquête au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, qui comporte une étude d'impact, sera déposé en mairies de SAINTE-MARGUERITE, COLLAT, JOSAT, VARENNES SAINT-HONORAT, JAX, MAZEYRAT-AUROUZE et CHASSAGNES pour être tenu à la disposition du public.

Le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné le commissaire enquêteur qui est M. Rémi BOYER, cadre retraité.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairies de SAINTE-MARGUERITE, COLLAT, JOSAT, VARENNES SAINT-HONORAT, JAX, MAZEYRAT-AUROUZE et CHASSAGNES

- soit adressées au commissaire enquêteur à la mairie de SAINTE-MARGUERITE (siège de l'enquête),

- soit adressées au préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante : [pref-enquetepubliquechambon@haute-loire.gouv.fr](mailto:pref-enquetepubliquechambon@haute-loire.gouv.fr),

- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public à la mairie de SAINTE-MARGUERITE les :

- mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 de 9 h à 12 h
- mercredi 8 septembre 2021 de 14 h à 18 h
- vendredi 17 septembre 2021 de 9 h à 12 h
- vendredi 24 septembre 2021 de 14 h à 18 h
- mercredi 6 octobre 2021 de 14 h à 18 h

- Le public pourra demander des informations auprès de M. Alain CHAMBON au 06 87 80 05 73 ou consulter le dossier de demande d'autorisation sur le site internet des services de l'État : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr), rubrique Publications - Enquêtes publiques - Installations classées pour la protection de l'environnement (régime d'autorisation).

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de SAINTE-MARGUERITE, COLLAT, JOSAT, VARENNES SAINT-HONORAT, JAX, MAZEYRAT-AUROUZE et CHASSAGNES ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'Etat pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Cette décision sera notifiée à l'exploitant.